

- Procès-Verbal -
Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 17 Février 2023-

Lieu : Salle de délibération de la Mairie de Roura
Heure : 11H10

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FERREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- M Stéfano KANA :	3 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué
- M. Charles GONCALVES ARNAUD :	Délégué

• **Invités :**

- M. Xavier DELAHOUSSE	Adjoint Service PEB de la DGTM
- M. Frédéric BLANCHARD	Directeur Biodiversité et APA CTG

• **Personnel**

- Mme Monique ELFORT :	Directrice Adjointe
- M. Pascal GIFFARD :	Directeur-Adjoint
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable de la Cellule Développement Local
- M. Nicolas CORALIE :	Responsable de la Cellule Aménagement
- Mme Rosette LADCOUCEUR :	Assistante Comptable
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Étaient Absents excusés :

• **Membres :**

- M. Randolph JADFARD :	Délégué
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée
- M. Yves VANG :	Délégué

Étaient Absents :

• **Membres :**

- M. Pierre DESERT :	Délégué
- M. Jean-Philippe CHAMBRIER :	Délégué
- M. Grégory IREMEPO :	Délégué
- M. François RINGUET :	Délégué
- Mme Solange Iranise ROGER :	Membre
- M. Maurice JUNIEL :	Membre
- Mme Francine GANE :	Membre

• **Invités :**

- M. Richard TABLON :	Payeur Territorial
-----------------------	--------------------

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-verbal du CS

II. Rapports

Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/ 002 Représentation du PNRG au CEB
- SMPNRG/POP/CLDT/003 Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de sentiers pédestre dans la savane Fiévrée à Iracoubo.
- SMPNRG/PDT/004 Rapport d'orientation budgétaire 2023

Le Président accueille les élus, le quorum est atteint. M. LABRADOR prononce un discours d'accueil et de bienvenue.

la séance est ouverte.

I/ Approbation du Procès-verbal du CS 30/03/22

Les élus sont invités à se prononcer.

M. LEBA ne se prononcera pas, compte tenu qu'il n'était pas présent.

Il n'y a pas d'observations, il est procédé au vote.

Votants :

Pour :6

Contre : 0

Abstention : 1

Le procès-verbal est adopté.

II/ Rapports

1/ Représentation du PNRG au CEB

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Le Comité de l'eau et de la Biodiversité mis en place le 29 septembre 2017 prévoit la représentation d'un délégué pour les groupements de collectivités territoriales compétents en matière de protection du patrimoine naturel (arrêté joint). Le PNRG est la structure concernée, par conséquent il convient de désigner le représentant qui siégera à cette instance

Pour information, Mme Violaine MACHICHI-PROST a été désignée par l'Association des Maires de la Guyane pour le groupement des collectivités territoriales.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. FERREIRA: Pourquoi le PNRG doit il désigner un représentant, à quel titre ?

M. DELAHOUSSE : Le PNRG doit le faire au titre du groupement des Collectivités territoriales compétents en matière de protection du patrimoine culturel.

Le Président invite les élus qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Mme MACHICH-PROST se propose.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical désigne Mme Violaine MACHICHI_PROST en qualité d'élue représentant le SMPNRG au Comité de l'eau et de la Biodiversité.

2/ Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de sentiers pédestre dans la savane Fiévrée à Iracoubo

Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Suite aux travaux de prospection réalisés par le PNRG, pour la mise en place de sentiers pédestres dans la savane Fiévrée de la commune d'Iracoubo, de l'avis positif des services de l'Etat sur ce projet, la municipalité d'Iracoubo a demandé au PNRG par délibération le 28 octobre 2022, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser ces sentiers.

Consécutif à un échange avec la mairie d'Iracoubo et les services POP et Administratif du PNRG, il a été demandé à la mairie d'Iracoubo de prendre une nouvelle délibération stipulant une demande de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, au regard de la mission, en lieu et place d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage.

La délibération de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, a été prise par le conseil municipal de la mairie d'Iracoubo le 9 décembre 2022. Il est donc nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération SMPNRG/POP/CDLCT/17 du comité syndical du 10 novembre 2022 et reçue par les services préfectoraux le 17 novembre 2022.

Il est à signaler que cette nouvelle délibération ne modifie pas l'économie des travaux demandés par la municipalité à contrario, permet de les réaliser dans le cadre administratif approprié.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. DELAHOUSSE : Les services de l'Etat ont émis un avis favorable à la cession du foncier et pas sur le projet. Il serait nécessaire qu'il y ait un porté à connaissance de celui-ci à la DGTM.

M. LOUIS-ALEXANDRE : L'information sera relayée à la Mairie d'Iracoubo.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical approuve la Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des sentiers pédestre dans la savane Fiévrée à Iracoubo.

3/ Rapport d'orientation budgétaire 2023

Le rapport est présenté par les directeurs-Adjointes : M. GIFFARD pour les Actions et Opérations et Mme ELFORT pour les Finances.

Préambule

Le Débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus sur la situation financière de la collectivité et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget est illégale.

Le Débat d'orientation budgétaire est présenté en assemblée plénière, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune ou l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions,

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le débat d'orientation budgétaire est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans le délai de quinze jours après son adoption ; il fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune/EPCI et doit être tenu à la disposition du public dans le délai d'un mois après son adoption.

I – le contexte

Au 31/12/2022, le PNRG est un syndicat mixte qui rassemble :

- La collectivité territoriale de Guyane,
- 6 communes membres (Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Saint-Georges, Ouanary)
- 3 villes portes (Saint-Laurent du Maroni, Kourou, Cayenne)
- Les 4 EPCI (CCEG, CCOG, CACL, CCDS)

Le PNRG s'étend sur les 4 EPCI et Guyane, et est le plus grand parc naturel de France avec une surface terrestre de 6 271 Km² et une surface d'influence maritime de 6 152 Km² sur tout ou partie des 370 Kms de côte de la Guyane.

Son territoire est couvert à 69% par de la forêt de terre ferme et 5% de mangrove et 96% du territoire est propice aux activités cynégétiques (prélèvements de faune sauvage), dans le respect de la réglementation (espèces protégées...).

Il a notamment pour missions :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- De contribuer :
 - o A l'aménagement du territoire ;
 - o Au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
 - o A assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
 - o A des programmes de recherche.
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus

Doté d'un label renouvelé le 12/12/2012 pour une durée de 12 ans, le PNRG est donc à la fois « un gardien » des patrimoines et un acteur du développement local.

Pour ce faire, il met en œuvre le programme pluriannuel d'actions prévu dans la Charte 2012-2024.

Par ailleurs, il assure :

- Pour le compte de l'Etat, la gestion de deux réserves naturelles (RNN) soit 109 500 ha coordonnée par deux conservatrices.
 - o La Réserve naturelle de l'Amana (12 400 Km²) (7 agents)
 - o La réserve naturelle de Roura-Kaw (97 100 Km²) -(6 agents)
- La gestion de deux espaces remarquables du littoral :
 - o La montagne d'argent (740 Ha)
 - o La montagne des pères (620 Ha)
- Le suivi de l'obligation environnementale (ORE) en compensation des travaux d'aménagement de la société Voltalia.

A compter du 01/01/2023, le PNRG n'assure plus la gestion de la réserve de Roura-Kaw qui a été confiée à un groupement composé des Mairies de Roura et Régina-Kaw et de l'association Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane (CENG).

Par ailleurs, l'Etat n'a pas trouvé de candidat à la reprise de la gestion de la réserve de l'Amana qui a été de ce fait confiée au PNRG, pour une année supplémentaire.

Le syndicat est à un tournant de son histoire puisque :

- La perte de la gestion de la réserve de Roura-Kaw et l'étude actuellement menée par l'Etat pour la création d'un parc national en zone humide sur l'Est de la Guyane, ont interrompu la révision de la Charte du PNRG initiée en 2018. Les résultats de cette étude qui seront disponibles en 2023, pourraient orienter la révision de la charte vers un renforcement de l'action et de la présence du PNRG sur l'ouest de la Guyane, à partir de la commune de Sinnamary. Il convient de souligner que la labellisation du syndicat est conditionnée à la révision de la charte qui doit être impérativement achevée avant le 12/12/2025.

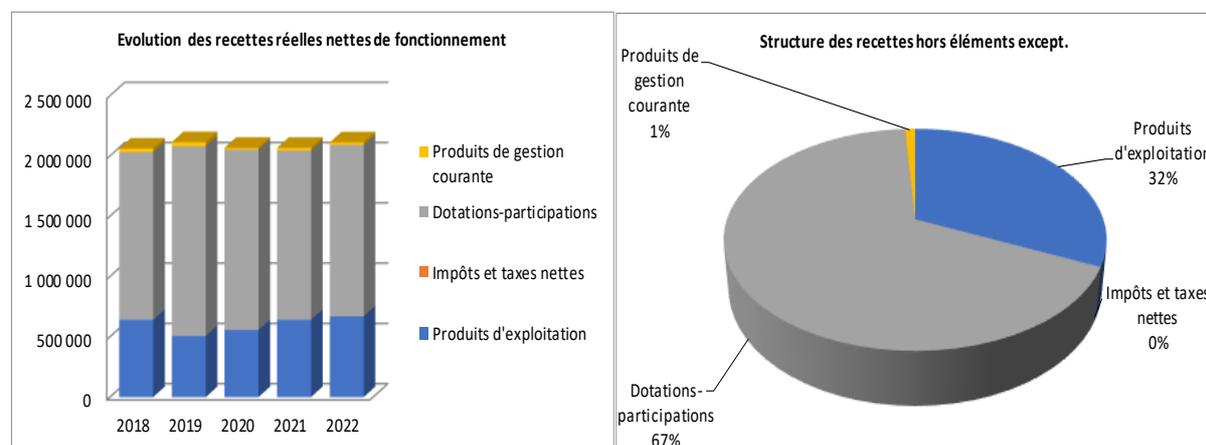
- Les audits menés d'une part, par la CTG dans le cadre de l'amélioration du dialogue de gestion avec le syndicat et d'autre part, le contrôle de la Chambre régionale des comptes sur la période 2018-2021 militent en faveur d'une réorganisation de la structure.

II – La rétrospective 2018 - 2022

La situation financière synthétique ressort comme suit :

	Synthèse des SIG et de la variation de FR									
	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	
Recettes réelles nettes de fonctionnement	2 062 034	2,61%	2 115 928	-2,27%	2 067 905	0,05%	2 068 961	2,16%	2 113 554	
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	1 970 220	3,13%	2 031 851	-6,28%	1 904 311	5,47%	2 008 507	-6,24%	1 883 172	
<i>Dont charges de personnel</i>	1 553 954	-7,55%	1 436 576	4,30%	1 498 376	4,60%	1 567 332	-11,38%	1 389 002	
Résultat de gestion	91 814	-8,43%	84 077	94,58%	163 594	-63,05%	60 454	281,09%	230 382	
Résultat courant	- 492 813	-93,21%	- 33 464	-19,96%	- 26 785	247,47%	- 93 068	-181,34%	75 703	
Résultat financier	-	0,00%	-	0,00%	- 2 104	-100,00%	-	0,00%	-	
Résultat exceptionnel	677 041	-112,35%	- 83 625	-220,23%	100 546	-27,39%	73 002	-20,16%	58 283	
Résultat de l'exercice	184 229	-163,56%	- 117 089	-161,20%	71 657	-128,00%	- 20 066	-767,72%	133 986	
Capacité d'autofinancement (CAF)	139 158	-83,37%	23 146	599,81%	161 980	-57,92%	68 154	226,19%	222 313	
Remb. Emprunt	-	0,00%	300 000	-16,67%	250 000	-100,00%	-	#DIV/0!	-	
CAF nette	139 158	-298,95%	- 276 854	-68,21%	- 88 020	-177,43%	68 154	226,19%	222 313	
Recettes réelles d'investissement	164 775	-5,05%	156 458	-20,11%	125 000	55,47%	194 338	50,01%	291 528	
Dépenses réelles d'investissement	319 501	-16,25%	267 596	-41,11%	157 577	37,33%	216 398	-47,68%	113 218	
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	- 15 568	2392,25%	- 387 992	-68,92%	- 120 597	-138,22%	46 093	769,15%	400 623	
Emprunts mobilisés	-	0,00%	300 000	-16,67%	250 000	-100,00%	-	0,00%	-	
Variation du fonds de roulement	- 15 568	465,21%	- 87 992	-247,06%	129 403	-64,38%	46 093	769,15%	400 623	
Fonds de roulement final	1 076 079	-8,18%	988 088	13,10%	1 117 490	4,12%	1 163 584	34,43%	1 564 207	
ratio de désendettement	-	0,00%	-	0,00%	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	
Encours de dette	-	0,00%	-	0,00%	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	
Taux d'épargne brute (hors éléments exceptionnels)	6,75%	-83,79%	1,09%	616,06%	7,83%	-57,95%	3,29%	219,31%	10,52%	
<i>Atténuation de charges de personnel</i>	830		990		1 666		247		18 164	
<i>Charges de personnel nettes</i>	1 553 124		1 435 586		1 496 710		1 567 085		1 370 838	
<i>Charges de pers. / dépenses réelles fct (en %)</i>	78,87%		70,70%		78,68%		78,03%		73,76%	
<i>Charges de pers. Nettes / dépenses réelles fct (en %)</i>	78,83%		70,65%		78,60%		78,02%		72,79%	
Recettes investissement / dépenses investissement	51,57%		58,47%		79,33%		89,81%		257,49%	
Total dépenses investissement	1 074 290									
Total recettes investissement	932 099									
Taux de couverture	86,76%									
Solde	- 142 191									
Cumul CAF nette	64 751									
Reste à financer	- 77 440									
Mobilisation d'emprunts	550 000									
Variation du fonds de roulement	472 560									

Sur la période, les recettes évoluent peu et passent de 2 M€ en 2018 à 2,1 M€ en 2022 en fonction essentiellement de la mobilisation de concours sur les actions menées.

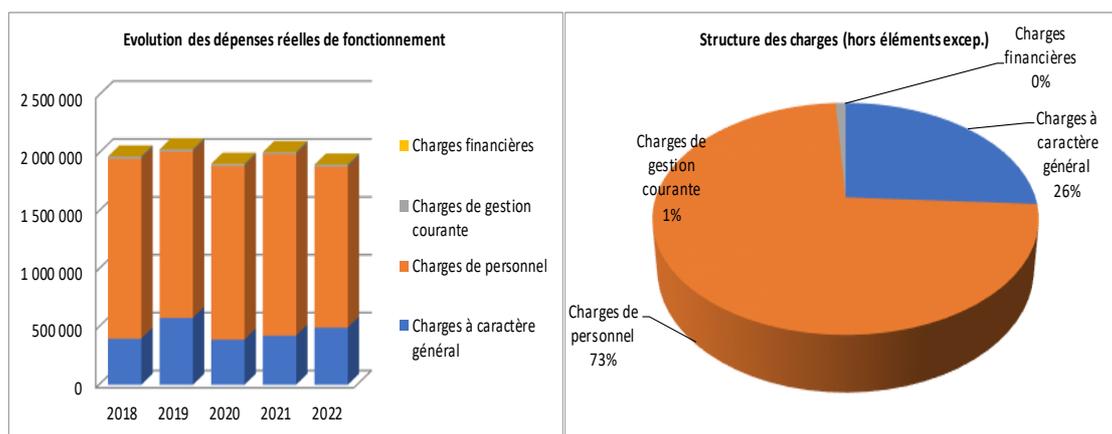


	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022
Produits d'exploitation	640 408	-20,8%	507 051	9,7%	556 250	15,3%	641 508	4,6%	671 281
Impôts et taxes (nets du 014)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Dotations - participations	1 392 007	13,1%	1 574 468	-5,0%	1 496 458	-6,3%	1 402 779	1,3%	1 420 852
Produits de gestion courante	29 620	16,2%	34 409	-55,8%	15 198	62,4%	24 674	-13,2%	21 422
Recettes réelles de fonctionnement	2 062 034	2,6%	2 115 928	-2,3%	2 067 905	0,1%	2 068 961	2,2%	2 113 554
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Production stockée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Recettes de fonctionnement	2 062 034	2,6%	2 115 928	-2,3%	2 067 905	0,1%	2 068 961	2,2%	2 113 554

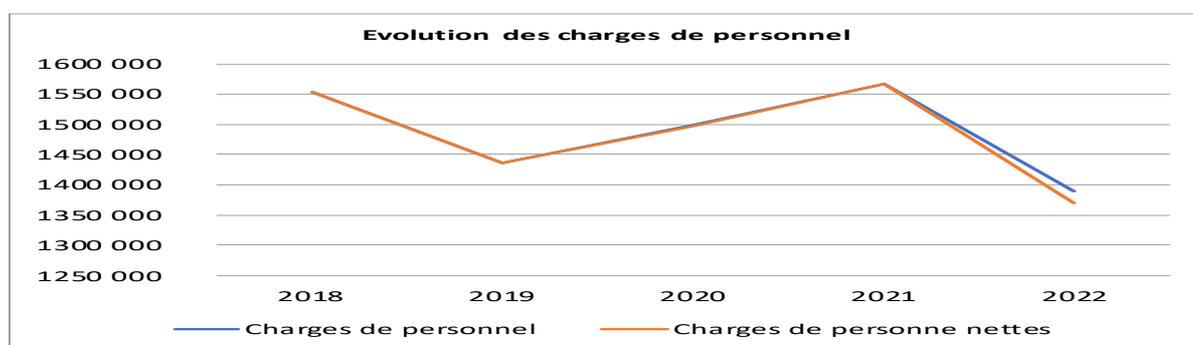
- Les dotations participations (environ 1,4 M€/an sur la période) qui représentent 67% des produits en 2022 et qui sont constituées principalement des contributions :
 - o De la CTG pour un montant annuel de 1 M€ ; Des dotations complémentaires exceptionnelles ont été attribuées en 2 019 et 2 020 pour respectivement 200 K€ et 52 K€,
 - o Des communes adhérentes qui sont passées de 128 K€ en 2 018 à 216 K€ en 2019 et qui, fonction de leur population, ont légèrement régressé (206 K€ en 2022)
 - o Des EPCI (33 K€ en 2018 ; 36 K€ en 2022)
 - o De l'Etat à hauteur de 100 K€
 - o Des fonds mobilisés sur les actions menées (36 K€ en 2018 – 66 K€ en 2022)
- Les produits d'exploitation qui ont fortement reculés en 2019 (-20,8%) à 507 K€ pour progresser régulièrement depuis, et s'élèvent à 671 K€ en 2022 (+32%). Les ventes de produits et la facturation d'études étant anecdotiques (10 K€ en 2 020, 16 K€ en 2021, 5 K€ en 2 022), Ils sont composés en quasi-totalité de la refacturation des charges de personnel et des charges communes aux budgets annexes des réserves.

Parallèlement, les charges ont été contenues entre 2 018 et 2 022 à moins de 2 M€ et se décomposent ainsi :

	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022
Charges de personnel	1 553 954	-7,6%	1 436 576	4,3%	1 498 376	4,6%	1 567 332	-11,4%	1 389 002
Charges à caractère général	398 507	45,0%	577 651	-32,5%	390 196	8,8%	424 418	16,2%	493 327
Autres charges de gestion courante	18 589	0,1%	18 614	-6,5%	17 405	-2,3%	17 004	11,8%	19 007
Contributions obligatoires	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Participations	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Subventions	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Dépenses réelles de fonctionnement	1 971 050	3,1%	2 032 841	-6,2%	1 905 977	5,4%	2 008 753	-5,3%	1 901 336



- Les charges de personnel qui représentent 73% des dépenses de fonctionnement en 2022 et qui se sont globalement repliées sur la période passant de 1,6 M€ en 2018 à 1,4 M€ en 2022 en raison du non remplacement des agents partis en 2022.



- Les charges de gestion courante qui de manière générale augmentent sur la période en passant de 398 K€ en 2018 à 493 K€ en 2022 et se ventilent principalement ainsi :

Postes	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	% en 2022
611 - Contrats de prestations de services	31 492,57	291,97	123 441,14	-34,67	80 642,61	11,72	90 093,27	14,20	102 883,43	20,86%
6132 - Locations immobilières	85 656,00	0,00	85 656,00	-6,93	79 718,00	16,40	92 794,00	-7,69	85 656,00	17,36%
6281 - Concours divers (cotisations...)	23 456,81	21,78	28 566,50	-19,06	23 120,80	142,85	56 149,63	-7,79	51 778,20	10,50%
6233 - Foires et expositions	23 988,44	8,34	25 988,90	-62,74	9 683,50	29,55	12 545,18	243,01	43 031,02	8,72%
6247 - Transports collectifs	22 544,30	8,99	24 571,18	-77,80	5 455,80	-79,21	1 134,16	#####	24 659,33	5,00%
61551 - Matériel roulant	12 200,72	130,95	28 177,71	-6,98	26 210,00	-15,36	22 184,00	6,41	23 607,00	4,79%
6161 - Multirisques	10 430,72	77,53	18 517,71	1,59	18 811,39	7,06	20 138,69	5,91	21 328,79	4,32%
615221 - Bâtiments publics	5 992,00	118,29	13 080,00	15,78	15 144,00	-0,18	15 117,49	37,34	20 762,76	4,21%
6185 - Frais de colloques et séminaires	39 169,92	-46,95	20 780,66	-76,87	4 806,15	-49,08	2 447,50	731,01	20 338,97	4,12%
6262 - Frais de télécommunications	15 039,16	-6,47	14 065,41	24,45	17 504,04	-14,54	14 959,53	3,34	15 459,54	3,13%
6156 - Maintenance	17 430,47	25,03	21 793,71	-24,79	16 390,45	10,53	18 116,70	-19,54	14 577,36	2,95%
Sous-total	287 401,11	40,79	404 638,92	-26,48	297 486,74	16,20	345 680,15	22,68	424 082,40	85,96%
Autres comptes	111 105,45	55,72	173 011,84	-46,41	92 709,46	-15,07	78 737,43	-12,06	69 244,39	14,04%
Total chapitre	398 506,56	44,95	577 650,76	-32,45	390 196,20	8,77	424 417,58	16,24	493 326,79	100,00%

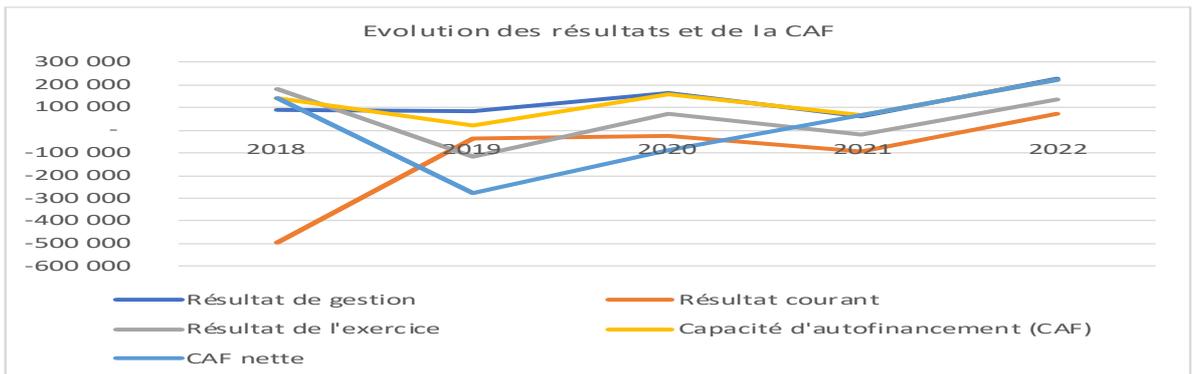
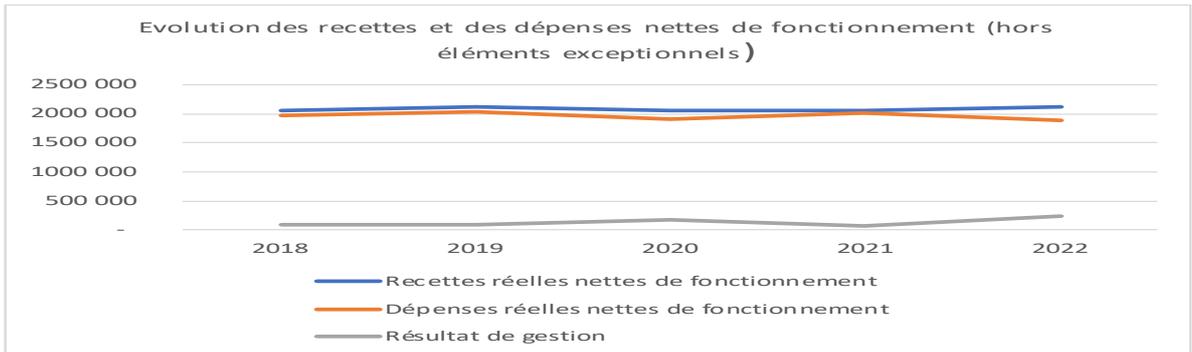
Les contrats de prestations de services qui sont à l'origine de la croissance de la forte croissance du chapitre en 2019 sont constitués des prestations d'études, des actions de sensibilisation et de certains travaux d'entretien. Ils progressent régulièrement depuis 2020 (81 K€ en 2020 ; 103 K€ en 2022).

Les locations immobilières (85 K€ en moyenne) sont relatives aux loyers du siège.

Les cotisations ont augmenté sur la période (23 K€ en 2018, 52 K€ en 2022) en raison de l'assurance employeur contractée depuis 2021 et de la contribution au CNAS en faveur du personnel.

- Les charges de gestion courante sont principalement constituées des indemnités des élus.

Compte tenu de l'évolution des charges et des produits, la capacité d'autofinancement fluctue sur la période mais demeure positive (29 K€ en 2019, 68 K€ en 2021) mais progresse à 222 K€ en 2022.



A noter que les remboursements et la mobilisation d'emprunts ne sont pas significatifs car il s'agit d'opérations de trésorerie anormalement traitées budgétairement.

Sur la période, le programme d'investissement du PNRG s'est élevé à 1,07 M€ financé à hauteur de 0,9 M€ soit un taux moyen de cofinancement de 86,76%.

Le solde d'investissement a été couvert par la CAF nette et conduit à une augmentation du fonds de roulement de 472 K€ qui passe de 1,01 M€ début 2018 à 1,6 M€ fin 2022 (+43,29%).

Le solde de trésorerie disponible des 3 derniers exercices ressort comme suit :

Postes	2020	%	2021	%	2022
Eléments d'actif	805 444,99	-37,87	500 446,10	59,58	798 620,50
Eléments de passif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde net de trésorerie	805 444,99	-37,87	500 446,10	59,58	798 620,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140,02	-100,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes non trouvée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Retenues de garanties	1 159,68	0,00	1 159,68	0,00	1 159,68
Total dette à court terme	1 299,70	-10,77	1 159,68	0,00	1 159,68
Trésorerie disponible	804 145,29	-37,91	499 286,42	59,72	797 460,82

La trésorerie qui s'était fortement repliée en 2021 à 499 K€ progresse en 2022 à 797 K€ ; Elle est cependant partiellement constituée de la trésorerie des budgets annexes (398 K€ en 2018 ; 129 K€ en 2022).

Le compte de gestion laisse apparaître néanmoins d'importantes créances sur les tiers :

Postes	2020	%	2021	%	2022
Créances redevables et comptes rattachés	10 862,35	40,72	15 285,42	- 40,34	9 119,10
Créances douteuses	-	-	-	-	6 382,46
Avances et acomptes versés	244,28	-	244,28	4 462,09	11 144,28
Créances douteuses sur Etat et collectivités	1 430,00	-	1 430,00	2 756,67	40 850,39
Créances (+) et dettes (-) envers budget annexes	- 398 685,16	- 26,30	- 293 848,86	- 56,07	- 129 094,24
Subvention à recevoir	120 878,36	316,10	502 976,71	- 98,62	6 937,11
Créances sur les collectivités	151 069,89	- 95,30	7 096,00	2 546,02	187 761,84
Créances sur l'Etat	-	-	13 611,92	- 100,00	-
Subvention à recevoir - Contentieux	463 957,86	4,27	483 772,76	41,73	685 653,71
Total des éléments d'actif	349 757,58	108,88	730 568,23	12,07	818 754,65
Créances sur les tiers	748 198,46	36,89%	1 024 172,81	-8,54%	936 704,61

Les créances sur les tiers progressent sur la période (748 K€ en 2018 ; 936 K€ en 2022) obérant ainsi la trésorerie de l'établissement d'autant que 685 K€ sont classés en contentieux par le trésor. Le recouvrement de ces créances constitue donc une priorité.

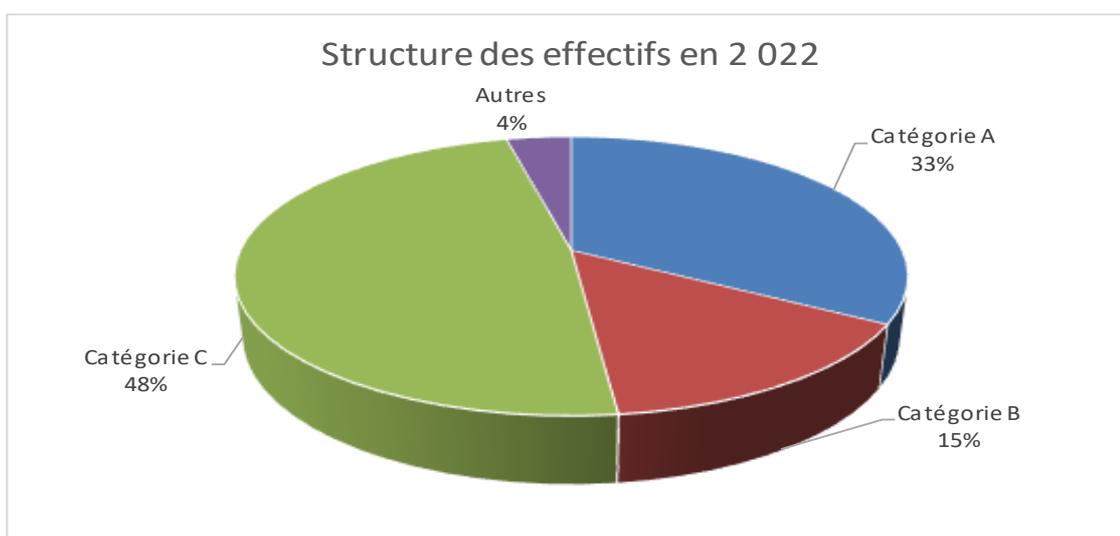
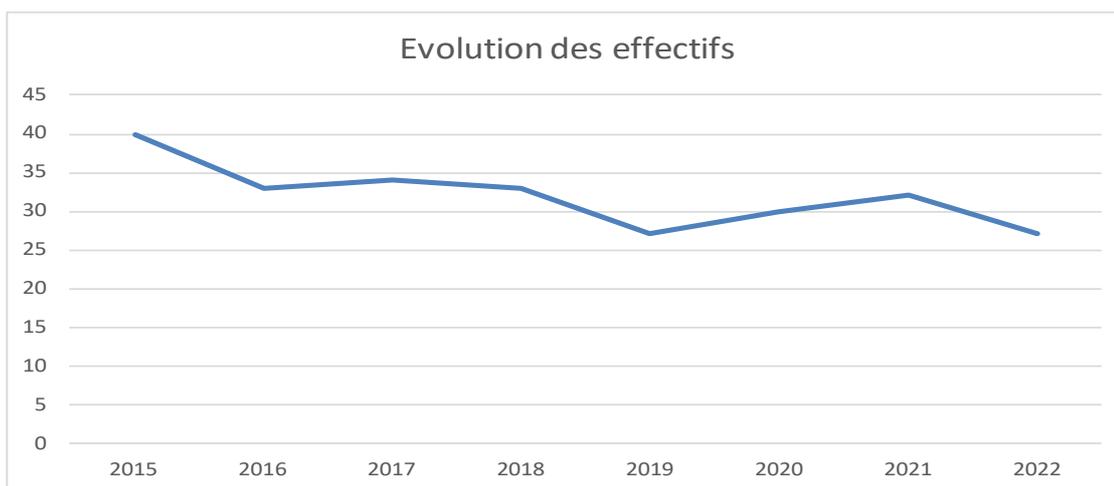
En définitive, la situation financière du PNRG est bonne avec des dotations stables de 1,33 M€ pour des charges de 1,9 M€ dont 1,4 M€ de charges de personnel qui se ventilent entre 0,5 M€ pour le personnel des réserves et 0,9 M€ pour les agents du PNRG. Les charges de structure sont donc couvertes par des ressources stables. En 2022, la trésorerie couvre 141 jours de dépenses et permet à l'établissement de mener ces actions sans difficulté particulière. L'établissement doit néanmoins faire face à des impayés importants, qu'il convient de recouvrer de manière prioritaire.

III- L'endettement

Au 31/12/2022, l'encours de dette est nul et l'établissement ne prévoit pas de recours à l'emprunt au titre du budget 2023

IV- Les ressources humaines

Au 31/12/2022, l'effectif s'élevait à 27 agents répartis comme suit :



La masse salariale sur la période a évolué comme suit :

	Evolution de la masse salariale									
	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	
Charges de personnel	1 553 954	-7,55%	1 436 576	4,30%	1 498 376	4,60%	1 567 332	-11,38%	1 389 002	
Atténuation de charges de personnel	830	19,29%	990	68,31%	1 666	-85,18%	247	7256,63%	18 164	
Charges de personnel nettes	1 553 124	-7,57%	1 435 586	4,26%	1 496 710	4,70%	1 567 085	-12,52%	1 370 838	
Charges de pers. / dépenses réelles fct (en %)	78,87%	-10,36%	70,70%	11,29%	78,68%	-0,82%	78,03%	-5,48%	73,76%	
Charges de pers. Nettes / dépenses réelles fct (en %)	78,83%	-10,37%	70,65%	11,24%	78,60%	-0,73%	78,02%	-6,70%	72,79%	

V – Les réalisations de l'exercice 2022

Developpement local et coopération territoriale	
Actions	Montant
Marque Parc	24 265,00
Grand Pique Nique Sinnamary	16 754,81
Valorisation produits Savanes	8 857,82
Accompagnement atisans de l'Est	116,00
Boutique	4 591,13
Exposition cacao	9 036,40
Exposition Manioc	3 985,02
Lettre Consommons local	720,00
TOTAL DÉPENSES 2022	68 325,98

CELLULE USAGES ET BIODIVERSITÉ	
Actions	Montant
SAVANE DES PÈRES	23 664,44
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	14 549,59
CROTALE	20 313,22
SENTIER GRANDE RANDONNÉE	8 985,00
ENTRETIEN SABLES BLANCS	2 506,50
TOTAL DÉPENSES 2022	70 018,75

VI – Les orientations du budget 2 023

Les orientations proposées en 2023 sont les suivantes :

A) Renforcer les relations avec les communes membres

Il conviendra au cours du présent exercice de renforcer nos relations avec nos communes membres par :

- Une meilleure présence sur le terrain afin de mieux recueillir leurs attentes et améliorer nos bases de connaissances,
- La mise à disposition de notre ingénierie de projets : L'expertise des équipes du syndicat pourraient permettre de mieux répondre aux difficultés qu'elles rencontrent (conduite de projets, développement local...).

B) Poursuivre la programmation pluriannuelle prévue dans la charte 2 012-2024.

A ce titre, les actions prévues en 2 023 se déclinent ainsi :

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2023	Montants	Cofinancements CTG Investissement	Cofinancements CTG Fonctionnement
REVISION DE LA CHARTE	81 000,00		10 000,00
MARQUE PARC	35 000,00		35 000,00
DECOUVERTE DU PATRIMOINE RURAL DE SINNAMARY A VELO	50 000,00		
ACCOMPAGNEMENT À LA STRUCTURATION DES ARTISANS ET DES PRODUCTEURS DE L'EST GUYANAIS.	16 727,40		3 345,48
LETTRE CONSOMMONS LOCAL	5 000,40		5 000,40
MODULES CONSOMMONS LOCAL	1 000,00		1 000,00
PARTICIPATION DU PNRG ET VALORISATION ET PROMOTION DES PRODUITS DES SAVANCES AUX SALONS, FOIRES LOCAUX ET INTERNATIONAUX	62 050,00		10 855,00
Construction de sentiers pédestres dans la commune d'Iracoubo	70 000,00		
DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE SUR LA COMMUNE DE SGO	23 469,50		
SIGNALÉTIQUE DE LA RNNA	20 495,30	20 495,30	
BOUTIQUE	20 000,00		15 000,00
AMO IRACOUBO INSTALLATION LAMAPDAIRES	5 000		
GESTION SAVANE DES PERES	34 839,50		
PROGRAMME EEDD DANS L'OUEST- PRESTATATION ANIMATION DÉCHETS	20 000,00		20 000,00
ÉTUDE CROTALE	13 212,00		
ORE BATI MASSO	2 500,00		
Animations territoriale à l'occasion des fêtes nationales et internationales	2 400,00		2 400,00
ENTRETIEN SENTIERS PROMENADES PNR	10 000,00		10 000,00
CARTOGRAPHIE ET AVIS DIVERS	4 500,00		4 500,00
RÉHABILITATION EQI	25 000,00	25 000,00	
VILLES ET VILLAGES FLEURIS-ORGANISAION DU LABEL ET CÉRÉMONIES DE REMISE DE PRIX	6 000,00	6 000,00	
TRAVAUX D'ENTRETIEN MAISON PNRG À KAW	4 000,00	4 000,00	
REPRISE SIGNALÉTIQUE PNRG	10 000,00	10 000,00	
RÉALISATION PANNEAUX SENTIERS ET SITES REMARQUABLESE	2 500,00	2 500,00	
SOUTIEN ATE ROURA	2 000,00		2 000,00
EQUIPEMENT CARBET ANANAS	7 000,00		7 000,00
EDITION LIVRET PATRIMOINE	6 000,00		6 000,00
ORE LARIVOT	9 800,00		
GR-KAW -ÉTUDE SENTIER GRANDE RANDONNÉE	34 480,00		
AAP SENTIER NATURE	50 000	50 000	
TOTAL	578 974,10	67 995,30	132 100,88

C) Faire du PNRG l'interlocuteur privilégié de la CTG pour la mise en œuvre de son programme de gestion environnementale

Le PNRG est « le bras armé » de la CTG dans le domaine de la gestion environnementale ;

A ce titre, le syndicat pourrait être, dans le domaine de la gestion environnementale, l'interlocuteur privilégié entre :

- La CTG et les EPCI
- La CTG et les communes membres du syndicat

Les actions que pourraient mener le PNRG dans le cadre des programmes définis par la CTG figurent en annexe II.

D) Réorganiser le syndicat

Un audit administratif et organisationnel a été commandé en fin d'exercice 2 023 et ses résultats nous permettront de réorganiser le syndicat pour la mise en œuvre :

- De la charte révisée et d'un possible renforcement de nos activités dans l'Ouest de la Guyane,
- D'un nouveau partenariat avec les communes membres et la CTG

E) Dynamiser les actions de communication du syndicat

Alors que l'activité de notre syndicat est intense (conduite de projets, gestion de réserves, ingénierie financière sur les fonds européens au bénéfice des membres...), ses actions sont mal connues, et par une communication insuffisante, fait l'objet de critiques infondées.

Il s'agira donc à compter, du présent exercice, de mieux communiquer sur nos activités par le moyen des supports modernes d'information.

F) Les besoins des services

Les services ont exprimé les besoins suivants :

Aménagement du territoire	
Libellé action	Montant
VVF	6 000,00
TRAVAUX ENTRETIEN À KAW	4 000,00
REPRISE SIGNALÉTIQUE	10 000,00
PANNEAUX SUR SITES	2 500,00
INSTALLATION LAMPADAIRES SOLAIRES IRACOUBO	5 000,00
AIR TERRESTRE ÉDUCATIVES	2 000,00
RÉHABILITATIONS DE SENTIERS	10 000,00
Total	39 500,00

Developpement local et coopération territoriale	
Actions	Montants
RÉVISION CHARTE	10 000,00
MARQUE PARC	35 000,00
DÉCOUVERTE PATRIMOINE RURAL	7 500,00
ACCOMPAGNEMENT ARTISANS EST	3 345,48
LETTRE CONSOMMONS LOCAL	1 000,00
FOIRES ET SALONS	10 855,00
SENTIER FIVÉE IRACOUBO	52 000,00
APICULTURE SAINT-GEORGES	3 520,20
Total	123 220,68

CELLULE USAGES ET BIODIVERSITÉ	
Actions	Montant
SAVANE DES OÈRES	34 839,50
ÉDUCATION ENVIRONNEMENT	20 000,00
ORE VOLTALIA - BATI MASSO	2 500,00
JOURNÉES TERRITORIALES	2 400,00
CARTOGRAPHIE	4 000,00
ENTRETIEN SENTIER	10 000,00
Total	73 739,50

VII) Les masses budgétaires 2023

Les contributions des partenaires seraient inchangées.

La masse salariale devrait légèrement se replier compte tenu :

- De la perte de la RNRK,
- Des embauches prévues à compter du mois d'avril (Un directeur, un chargé de communication, un chargé de mission « environnement »)
- Du remplacement de la conservatrice et de l'assistante administrative et comptable

Sur ces bases, les masses budgétaires seraient les suivantes (Hors RAR et résultats reportés):

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	2 022		Projet budget 2023 (Hors RAR et reports)	Observations pour BP 2023
011	Charges à caractère général	493 326,79	1,35%	500 000,00	Dont 357 K€ de charges de structure et 143 K€ d'actions MS En baisse compte tenu de la perte de la RNRK et de l'embauche des 3 salariés complémentaires à compter de 04/2023 + effet GVT
012	Charges de personnel	1 389 002,13	-1,37%	1 370 000,00	
014	Atténuation de produits	-			
65	Charges de gestion courante	19 007,45	84,14%	35 000,00	Elus + subventions
66	Charges financières	-			
67	Charges exceptionnelles	35 869,00	-72,12%	10 000,00	Forfait
042	Transferts entre section	154 679,04		131 000,00	Dotations aux amortissements
Total dépenses		2 091 884,41	-2,19%	2 046 000,00	
013	Atténuations de charges	18 164,26	0,20%	18 200,00	
70	Produits d'exploitation	671 280,53	-39,97%	403 000,00	Facturation de la RNA + MS De l'ancien directeur
73	Impôts et taxes	-			
74	Dotations et participations	1 420 851,84	-0,34%	1 416 000,00	Contributions inchangées 1 M€ CTG - 206 K€ Membres - 36 K€ EPCI - 100 K€ Etat - Tx cofinancement de 80% soit 115 K€ Loyers
75	Produits de gestion courante	21 421,50	0,37%	21 500,00	
77	Produits exceptionnels	27 800,00	#####		
042	Transferts entre section	73 002,00		73 100,00	Dotations aux amortissements
Total recettes		2 159 518,13	-13,93%	1 858 700,00	
Résultat		67 633,72	-377%	-187 300,00	
	Recettes réelles nettes	2 040 551,87		1 767 400,00	
	Dépenses réelles nettes	1 883 172,11		1 886 800,00	
	CAF	222 312,76	-125%	-56 300,00	
	CAF nette	222 312,76	-125%	-56 300,00	
Investissement					
16	Remb. emprunt	-			
13	Remb. Subventions	-			
20	Immob. Incorporelles	18 989,00			
204	Subv. Invest versées	221,00			
21	Immob. Corporelles	94 007,83		157 900,00	Apport personnel sur projets
23	immob. En cours	-			
27	Autres immob financières	-			
040	Transferts entre section	73 002,00		73 100,00	
Total dépenses		186 219,83	24%	231 000,00	
10	Dotations, subventions	-			
13	Subvention d'investissement	291 528,20		100 000,00	100 K€ CTG
16	Emprunts	-			
21	Immob.	-			
040	Transferts entre section	154 679,04		131 000,00	
Total recettes		446 207,24	-48%	231 000,00	
Solde d'investissement		259 987,41	-100%	-	
Besoin de financement		400 623,13		-114 200,00	
Mobilisation d'emprunts					
Variation fonds de roulement		400 623,13	-129%	-114 200,00	Consommation du fonds de roulement
FR initial		1 163 583,94	34%	1 564 207,07	
FR Final		1 564 207,07		1 450 007,07	Permet de financer les RAR et le cas échéant de nouveaux projets

En définitive, les flux annuels 2 023 de recettes ne couvrent pas en totalité les nouvelles dépenses conduisant l'établissement à puiser dans son fonds de roulement. Cette stratégie ne pose de difficulté pour l'élaboration des prochains budgets mais elle ne peut, à terme, être poursuivie. La réorganisation du PNRG au cours de l'exercice devrait permettre de résoudre, durablement, cette problématique. C'est ainsi que se présente le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2 023.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

- Aménagement

Mme MACHICHI-PROST : les travaux d'entretien du carbet à Kaw se feront sur quelle imputation budgétaire ?

M. GIFFARD : Les travaux seront imputés au chapitre fonctionnement.

M. LEBA : Cette maison a-t-elle vocation à être louée ?

M. GIFFARD : Elle peut l'être dès lors que les élus l'actent.

Pour information, la RNKR risque de formuler une demande de mise à disposition de ce carbet, car la maison de la réserve est fermée.

M. DELAHOUSSE : Les travaux de la maison seront entrepris cette année et risquent d'être achevés l'année suivante.

Mme MACHICHI-PROST : les habitants seront-ils impliqués pour les lieux d'implantation des lampadaires ?

M. CORALIE : Les élus et les habitants seront impliqués pour ce projet.

- Développement local

Mme MACHICHI-PROST : Les montants mentionnés concernent-ils la participation du PNRG par rapport au montant global des actions ?

M. GIFFARD : En effet, car des financements complémentaires sont sollicités.

M. FERREIRA : il s'agira cette année eu égard la déclinaison du ROB 2023 de continuer les processus engagés pour :

- Renforcer la présence du PNRG sur le territoire.
- Consolider les relations avec les communes membres
- Poursuivre la mise à disposition de l'ingénierie du PNRG ;
- Renforcer l'équipe par des recrutements pour les postes cruciaux (Directeur, Chargé de communication, Chargé de Mission Environnement.

Il n'y a plus d'observations.

Le Président clôture l'examen du rapport d'orientation budgétaire 2023 du PNRG et rappelle que l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence d'un rapport d'orientation budgétaire.

Votants :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire et de ses documents annexes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12H45.

APPROUVE AU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2023